

# ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMOMES

## MERCREDIS DU 24 FEVRIER au 07 AVRIL 2021

### Enfants de 4 à 13 ans

## « DÉCOUVERTE DU MONDE ORIENTAL »



Effectif  
prévisionnel :

**72 \***

\*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire



*Bienvenue dans la magie des contes des Mille et Une Nuits.*

*Pars à la découverte de créatures mystérieuses, des fabuleuses aventures d'Aladdin, Ali Baba et les 40 voleurs, Prince of Persia, Sinbad et bien d'autres encore pour aboutir à une trépidante chasse au trésor !*



*Le monde oriental, c'est aussi le tourisme, la modernité, Dubaï et ses sports extrêmes à découvrir.*

*Ne passez pas à côté de ces différentes architectures que nous offre le monde oriental en construisant des maquettes de villes excentriques ou encore d'îles artificielles et de pyramides.*

*Dépaysement garanti à travers des créations artistiques orientales diverses ! Découvrir également des saveurs et des parfums inhabituels...*

# FONCTIONNEMENT

## POUR LES MERCREDIS DU 24 FEVRIER AU 07 AVRIL 2021

L'établissement accueille les enfants âgés de 4 à 13 ans **les mercredis en journée avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas**, et propose des activités de qualité permettant de répondre aux besoins des familles.

Accueil le mercredi :	Horaires d'accueil	Horaires de départ
journée avec repas	7h30 – 9h00	17h00 – 18h30
matin avec repas		13h30 – 14h00
matin sans repas		11h45 – 12h15
après-midi avec repas	11h45 – 12h15	17h00 – 18h30
après-midi sans repas	13h30 – 14h00	

L'Accueil de Loisirs dispose d'un portail sur internet destiné aux familles leur permettant de faire les demandes d'inscription en ligne.

### 1. Dossier complet à fournir pour chaque année civile :

- Fiche administrative 2021 (disponible sur le portail et sur le site internet de la Communauté de Communes)
- Fiche sanitaire 2021 (disponible sur le portail et sur le site internet de la Communauté de Communes)
- Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
- *Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (document complet sur 4 pages)*, ou attestation CAF où figure le QF.

Vous devez déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres « Inscriptions Accueil de Loisirs Visiomômes » située en face du logement du gardien du complexe sportif Visiosport ou l'envoyer par mail à : [alsh@ccvsc01.org](mailto:alsh@ccvsc01.org) ou encore dans votre espace sur le portail.

### 2. Demande d'inscriptions préalables :

**Si vous disposez déjà de vos codes d'accès au nouveau portail et que votre dossier administratif 2021 est à jour**, vous pouvez vous connecter au portail et faire vos demande d'inscriptions préalables aux différentes périodes de l'année (obligatoires pour pouvoir effectuer les inscriptions déterminées aux dates mentionnées dans le paragraphe 3). Sinon vous devez créer votre espace sur le portail <https://espacefamille.aiga.fr/1317497> (également accessible par un lien sur le site internet [www.ccvsc01.org](http://www.ccvsc01.org)) en suivant le guide disponible sur le site internet.

**Les inscriptions préalables ne seront validées qu'une fois votre dossier 2021 rendu complet. Pour les mercredis du 24 février au 07 avril 2021, il faudra procéder à l'inscription préalable pour « l'activité » des mercredis 2021 au plus tard le 15/01/2021.**

### 3. Demande d'inscriptions déterminées :

Les demandes d'inscription doivent être faites en remplissant et en validant le formulaire en ligne sur le portail.

S'agissant d'un service financé en partie par les ressources propres de la communauté de communes, il est fixé un ordre d'inscription selon les priorités suivantes :

- **pour les familles dont au moins l'un des deux parents réside sur le territoire de la Communauté de Communes :**  
**Du lundi 25 janvier à partir de 06h00 au dimanche 31 janvier 2021 (les 2 premiers jours sont réservés pour les inscriptions en journée).**
- **pour les familles dont l'un des parents est domicilié dans le département de l'Ain :**  
**Lundi 01 et mardi 02 février 2021.**
- **pour les autres familles :**  
**Le mercredi 03 février 2021.**

### 4. Confirmation de l'inscription :

Vous recevrez une confirmation par mail avec la facture dans un délai de 48h. Cette dernière apparaîtra également dans votre espace, onglet « Mon compte, Mes factures ». Si le portail affiche complet, envoyez un mail afin d'être placé sur liste d'attente.

### 4. Règlement :

Plusieurs possibilités pour régler :


- **en ligne** : par carte bancaire via le portail destiné aux familles
- **par chèque (à l'ordre du Trésor Public)** : dépôt dans la boîte aux lettres « Inscriptions ALSH Visiomômes »,
- **en espèces, par chèques vacances ou tickets CESU** : en venant directement à l'Accueil de Loisirs lors des permanences d'accueil du public
- **en E-CESU** : sur votre compte CESU (code affilié 1308821\*5) ; Merci de bien vouloir privilégier les **I-CESU** dans la mesure du possible. Merci de bien vouloir nous confirmer votre règlement **E-CESU** ou **I-CESU** par retour de mail à [alsh@ccvsc01.org](mailto:alsh@ccvsc01.org)

**Les règlements sont à effectuer en une fois, à compter de la réception du mail de confirmation d'inscription dans un délai de 48 heures.**

**Tout règlement n'ayant pas été réceptionné dans ce délai entraînera l'annulation de l'inscription.**

# - TARIFS des MERCREDIS du 24 février au 07 avril 2021

Ces tarifs comprennent l'animation, les repas, les goûters de l'après-midi, l'encadrement technique, le matériel, les assurances ...

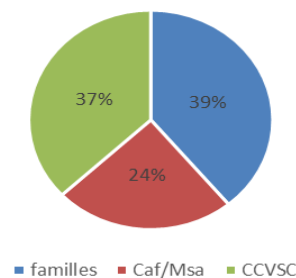
		CCVSCentre	AIN		HORS AIN	
		TARIFS APRES REDUCTION LABEL « LOISIRS EQUITABLES » CAF				
		Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	Non Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	Non Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	
Quotient Familial CAF ou Avis d'imposition 2019 (revenus 2018)						
<b>Accueil de Loisirs</b>						
<b>Mercredi journée avec repas</b>	0 - 500€	10.00	14.00	13.00	17.00	17.30
	501€ - 800€	12.00	16.00	15.00	19.00	19.30
	801€ - 1000€	14.00	18.00	17.00	21.00	21.30
	1001€ - 2666€	18.70	22.70	21.70	25.70	26.00
	> 2666 €	22.45	26.45	26.20	30.20	30.50
<b>Mercredi matin ou après-midi avec repas</b>	0 - 500€	7.40	9.40	8.90	10.90	11.70
	501€ - 800€	8.80	10.80	10.30	12.30	13.10
	801€ - 1000€	10.30	12.30	11.80	13.80	14.60
	1001€ - 2666€	13.70	15.70	15.20	17.20	18.00
	> 2666 €	15.60	17.60	17.50	19.45	20.00
<b>Mercredi matin ou après-midi sans repas</b>	0 - 500€	3.80	5.80	5.30	7.30	7.70
	501€ - 800€	4.60	6.60	6.10	8.10	8.50
	801€ - 1000€	5.40	7.40	6.90	8.90	9.30
	1001€ - 2666€	7.10	9.10	8.60	10.60	11.00
	> 2666 €	9.00	11.00	10.90	12.85	13.00

Pour les enfants ayant un P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille), un tarif spécial est mis en place.

L'Accueil de Loisirs bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et de la Mutualité Sociale Agricole Rhône-Alpes dans le cadre de son fonctionnement.

\*Dédution faite de l'aide accordée en 2020 par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à hauteur de 4,39 €.

Coût moyen d'une journée enfant le mercredi en 2019



## CONTACTS

Accueil de Loisirs Visiomômes  
 Communauté de Communes Val de Saône Centre  
 166, route de Francheleins - Le Grand Rivolet 01090 MONTCEAUX  
 Accueil du public sans rendez-vous, sur place ou par téléphone: lundi à vendredi de 9h à 12h30 (mercredi inclus) et le mercredi de 13h30 à 17h, sauf pendant les vacances scolaires.  
 Tél. 04 74 06 46 29 - Mail : alsh@ccvsc01.org - Site : www.ccvsc01.org